

N°4

Rapport d'expertise juridique

Dossier de Madame Gueredrat Eliane Marie-Ange épouse Kabile

Dernière mise à jour : lundi 8 décembre 2014

Rapport d'expertise juridique

*Dossier de Madame Gueredrat Eliane Marie-Ange
épouse Kabile*

Complément n°2

Auteur : Jean-Luc Bringuier

**Consultant exerçant les métiers du Conseil et de la formation à titre
libéral**

Exposé des faits, questionnements et commentaires :

Analyse des pièces fournies par la famille .

La lecture des pièces fournies en complément par la famille, permettent d'aborder une nouvelle série d'éléments qui viennent conforter mes précédents écrits.

Un acte de décès n°81, dressé en date du 14 février 2001 à 17h23	Etabli par l'officier d'état civil de la commune de Gonesse sur déclaration de Madame Elisabeth Humblot Capitaine de Police, portant sur le décès de Madame Marie-Ange Gueredrat épouse Kabile , décès survenu le 13 février 2001 à 15h15 minutes.
Un acte de décès n°90, dressé en date du 21 février 2001 à 16h27	Etabli par l'officier d'état civil de la commune de Gonesse sur déclaration de Madame Dominique Duboche agent administratif principal, portant sur le décès de Madame Jeanne Henriette Bergeron épouse Lagrange , décès survenu le 20 février 2001 à 16h30
Un acte de décès n°90 – Acte dressé en date du 21 février 2001 à 16h27	Etabli par l'officier d'état civil de la commune de Gonesse sur déclaration de Madame Elisabeth Humblot Capitaine de Police, portant sur le décès de Madame Marie-Ange Gueredrat épouse Kabile, décès survenu le 13 février 2001 à 15h15 minutes
Transcription le 6 mars 2001 de l'acte de décès sur le registre d'état civil de la commune de Sarcelles (commune du domicile de la défunte).	La transcription fait référence à l'acte dressé en date du 14 février 2001 à 17h23 par l'officier d'état civil, portant sur le décès de Madame Marie-Ange Gueredrat épouse Kabile, décès survenu le 13 février 2001 à 15h15 minutes.
Mention du décès de Madame Eliane Kabile sur le Livret de famille, le 22 février 2001.	Le Livret de famille fait référence à un acte de décès portant le n°90. Décès de Madam Marie-Ange Gueredrat épouse Kabile, décès survenu le 13 février 2001 à 15h15 minutes. Cet acte porte la mention « délivré conforme au registre » la date de la mention est le 22 février 2001
20 février 2001 à 9h45 ✓	PV dressé à l'occasion de l'autopsie de Me Eliane Kabile par le Dr Paraire. Le PV fait référence à une date de décès qui se situe le 13 février 2001
21 février 2001 à 10h00 ✓	Procès Verbal de l'officier de Police Judiciaire. L'OPJ rend compte au Substitut du Procureur de l'autopsie, celle-ci délivre un permis d'inhumation, donne pour instruction de poursuivre l'enquête;
21 février 2001 . Procès Verbal n°201/1010	Permis d'inhumation
21 février 2001 à 11h50 ✓	Procès Verbal de l'officier de Police Judiciaire. L'OPJ prend des renseignements relatifs à l'état civil de Me Kabile Eliane auprès de l'avocat de la famille.
21 février 2001 à 14h30 ✓	Procès Verbal de l'officier de Police Judiciaire. L'OPJ rend compte au Substitut du Procureur par message téléphonique de l'assistance à autopsie et des premières conclusions du Docteur Paraire.

Rapport d'expertise juridique

Dossier de Madame Gueredrat Eliane Marie-Ange épouse Kabile

Dernière mise à jour : lundi 8 décembre 2014

22 février 2001 Autorisation de fermeture de cercueil

Autorisation de fermeture du cercueil délivrée par la Mairie de Gonesse au vu du certificat de décès établi par le Docteur Paraire.

Commentaires sur les éléments déjà recueillis.

Rappel des commentaires formulés à l'occasion du complément d'expertise n°1 :

- Un acte de décès n°81 – Etabli par l'officier d'état civil de la commune de Gonesse sur déclaration de Madame Elisabeth Humblot Capitaine de Police. Acte dressé en date du 14 février 2001 à 17h23 par l'officier d'état civil portant sur le décès de Madame Marie-Ange Gueredrat épouse Kabile, décès survenu le 13 février 2001 à 15h15 minutes.
- Un acte de décès n°90 – Etabli par l'officier d'état civil de la commune de Gonesse sur déclaration de Madame Dominique Duboche agent administratif principal. Acte dressé en date du 21 février 2001 à 16h27 minutes portant sur le décès de Madame Jeanne, Henriette Bergeron épouse Lagrange, décès survenu le 20 février 2001 à 16h30
- Un acte de décès n°90 – Etabli par l'officier d'état civil de la commune de Gonesse sur déclaration de Madame Elisabeth Humblot Capitaine de Police. Acte dressé en date du 21 février 2001 à 16h27 minutes par l'officier d'état civil portant sur le décès de Madame Marie-Ange Gueredrat épouse Kabile, décès survenu le 13 février 2001 à 15h15 minutes.
- Transcription le 6 mars 2001 de l'acte de décès sur le registre d'état civil de la commune de Sarcelles (commune du domicile de la défunte). La transcription fait référence à l'acte dressé en date du 14 février 2001 à 17h23 par l'officier d'état civil, portant sur le décès de Madame Marie-Ange Gueredrat épouse Kabile, décès survenu le 13 février 2001 à 15h15 minutes.
- Mention du décès de Madame Eliane Kabile sur le Livret de famille, le 22 février 2001. Le Livret de famille fait référence à un acte de décès portant le n°90. Décès de Madame Marie-Ange Gueredrat épouse Kabile, décès survenu le 13 février 2001 à 15h15 minutes. Cet acte porte la mention « délivré conforme au registre » la date de la mention est le 22 février 2001

Commentaires :

Il paraît fondamental d'établir quelle procédure a été appliquée pour la déclaration de décès de Me E.Kabile. En effet, les dispositions mentionnées à l'article 80 du code civil et des infras 431, 433 de l'Instruction générale de l'état civil ont laissé libre court à des pratiques différentes suivant les établissements hospitaliers et les villes considérées.

Des documents doivent permettre d'établir avec certitude la procédure adoptée et la date de déclaration de décès, ainsi que les pièces produites.

Des faits troublants, des erreurs inexplicables et des tentatives de régularisation pour le moins sujettes à caution !

1. Nous avons deux actes de décès pour Me Eliane Kabile : un acte de décès portant le n°81 en date du 14 février 2001 et un acte de décès portant le n°90 en date du 21 février 2001.
2. Un acte de décès de Madame Jeanne, Henriette Bergeron qui porte également le n°90. Or deux actes d'état civil ne peuvent porter le même numéro.
3. L'acte de décès a été établi le sous le n°90 en date du 21 février 2001 à 16h27 par la Mairie de Gonesse (lieu du décès), et la transcription sur le registre d'état civil de Sarcelles (domicile de la défunte) est-elle en date du 14 février 2001 à 1h23 minutes. On peut noter qu'il existe parfois un décalage entre la déclaration de décès, et les transcriptions sur les registres d'état civil notamment pour les registres d'état civil du lieu de domicile quand le décès est survenu dans une autre commune. Mais, en aucun cas la transcription sur le registre d'état civil de la commune » de domicile ne peut précéder la date de la déclaration et de l'acte de décès du lieu de décès.
4. Le décès n'a pas été déclaré dans le délai légal des 24 heures suivant le décès de Madame Eliane Kabile dont le décès est survenu le 13 février à 15h15 : l'acte de décès n° 81 fait référence à une déclaration de décès en date du 14 février à 17h23 minutes et l'acte de décès n°90 fait référence à une déclaration de décès en date du 21 février à 16h27 minutes.
5. Les 2 actes de décès de Madame Eliane Kabile ont été dressé sur déclaration du Capitaine de Police Madame Elisabeth Humblot, procédure inhabituelle pour un décès survenu dans un établissement de santé.
6. Mention du décès de Madame Eliane Kabile sur le Livret de famille, le 22 février 2001. Le Livret de famille fait référence à un acte de décès portant le n°90. Décès de Madame Marie-Ange Gueredrat épouse Kabile, décès survenu le 13 février 2001 à 15h15 minutes. Cet acte porte la mention « délivré conforme au registre » la date de la mention est le 22 février 2001

Rapport d'expertise juridique

Dossier de Madame Gueredrat Eliane Marie-Ange épouse Kabile

Dernière mise à jour : lundi 8 décembre 2014

Si l'acte de décès valable est celui portant le n°90, celui-ci a été établi le 21 février 2001 à 16h27 minutes nous sommes très loin du délai légal de 24h00 pour une déclaration de décès !

Commentaires sur les éléments nouveaux.

7. *La lecture des Procès Verbaux établis par l'Officier de Police Judiciaire le 21 février 2001 attestent des incertitudes, imprécisions et erreurs commises par les différentes personnes ayant eu à connaître de ce dossier. Sans revenir sur les éléments déjà établis on peut noter que le PV mentionne l'absence de phlébite sur le corps autopsié, or nous savons que Me Kabile souffrait d'une telle affection. Cette absence de phlébite est mentionnée dans le PV du 21 février 2001 établi à 9h45, alors que ce document est pour le moins succinct ce qui dénote l'importance, qu'il pouvait revêtir pour l'enquête.*
8. *PV du 21/02/2001 à 10h00 Le Substitut du Procureur délivre le Permis d'inhumer tout en demandant à l'OPJ de poursuivre l'enquête, et alors même que les conclusions de l'autopsie ne sont pas connues.*
9. *PV du 21/02/2001 à 11h50 L'OPJ prend des renseignements sur la défunte auprès de l'avocat de la famille. Ceci démontre sans équivoque qu'un doute important existait sur l'identité de la personne autopsiée. Ce doute doit être analysée au regard du fait, que toutes les démarches auprès de l'état civil de la Mairie, ont toutes été accomplies par le Capitaine de Police Elisabeth Humblot, qui était en charge du dossier.*
10. *Les deux actes de décès concernant Me Eliane Kabile ont été établis par la Mairie de Gonesse l'acte n°81 dressé le 14 février 2001 à 17h23 et l'acte n°90 dressé le 21 février 2001 à 16h27, l'ont été tous deux sur déclaration du Capitaine de Police Elisabeth Humblot.*
11. *Le compte rendu de l'enquête est fait par l'OPJ par messagerie téléphonique.*
12. *Le certificat de décès, dont il est fait mention dans les formalités auprès de l'état civil et notamment pour le permis d'inhumer et l'autorisation de fermeture de cercueil est un certificat dressé par le médecin légiste. Or ce type de procédure est normalement utilisé pour les corps des personnes retrouvés plusieurs jours après leur mort, sans qu'il y ait eu un certificat d'un médecin. En l'espèce, Me Eliane Kabile est décédée en milieu hospitalier, le certificat de décès aurait dû normalement être établi par un médecin hospitalier et non le médecin légiste.*